

Séance du 04 septembre 2023

Le 04 septembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, TURC Jack et VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : BELLE Michaël (pouvoir à PEYSSON Catherine), HERMANT Marie-Odile et MASNATA Mallauray.

Secrétaire : M. SIMOND Bruno

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 03 juillet 2023
2. Déclarations d'Intention d'Aliéner
3. Questions diverses
 - Débat sur la fiscalité
 - Transfert de compétence du service assainissement
 - Avenir de l'Oustalet

Désignation secrétaire de séance : M. Bruno SIMOND

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 03 juillet 2023

Le Procès-verbal est adopté avec 1 abstention et 13 voix POUR.

Le Maire demande ensuite au public présent de bien vouloir sortir un instant de la salle pour un huis clos sur les affaires sociales de la commune.

Le public est ensuite rappelé dans la salle et la suite de l'ordre du jour est abordée.

2. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) :

Il est rappelé que par délibération en date du 09 décembre 2010, le droit de préemption urbain (DPU) s'applique sur la totalité des zones urbaines (Zone U) et d'urbanisation future (Zone AU) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 25 août 2010.

Parcelle cadastrée section F n°202 – DE 2023 038

Il est présenté la DIA suivante concernant le tènement immobilier cadastré :

* section F n°202 sis « Le Village » appartenant à Mme LEMASSON Andrée épouse MARCEL, formulée par l'étude de Maître Matthieu PIQUEMAL (de PUY SAINT MARTIN).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 13 voix pour, **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption.

NB : Lors du conseil municipal du 03 juillet 2023, il avait été question de la division en volume de l'impassé de la voûte. Finalement, la commune n'a rien à prendre en charge financièrement. C'est au vendeur de prendre en charge les frais afférents.

Parcelle cadastrée section F n°335 – DE 2023 039

Il est présenté la DIA suivante concernant le tènement immobilier cadastré :

* section F n°335 sis « Le Village » appartenant à la SCI DES TROIS CHATEAUX, formulée par l'étude de Maître Jonathan DALLEST (de MONTBOUCHER SUR JABRON).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption.

Parcelles cadastrées section F n°828 et 829 – DE 2023 040

Il est présenté la DIA suivante concernant le tènement immobilier cadastré :

* section F n°828 et 829 sis « Le Village » appartenant à M. BERTINO Grégory, formulée par l'étude de Maître Michel MALLETT (de DIEULEFIT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption.

Parcelles cadastrées section F n°198 et 191 – DE 2023 041

Il est présenté la DIA suivante concernant le tènement immobilier cadastré :

* section F n°198 et 191 sis « Le Village » appartenant à M. HUTIN Didier, formulée par l'étude de Maître Matthieu PIQUEMAL (de PUY SAINT MARTIN).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption.

Parcelles cadastrées section F n°535 – DE 2023 042

Il est présenté la DIA suivante concernant le tènement immobilier cadastré :

* section F n°535 sis « Le Village » appartenant aux conjoints BONNEFOY, formulée par l'étude de Maître Matthieu PIQUEMAL (de PUY SAINT MARTIN).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres **DECIDE** de ne pas user de son droit de préemption.

3. Questions diverses

- Débat sur la fiscalité

Le Maire annonce qu'un nouveau texte est paru concernant la décorrélation du mouvement des taux de fiscalité de la Taxe Foncière à la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires – Il s'avère que la commune de Bourdeaux n'est pas éligible.

D'autre part, le Maire demande l'avis des élus sur une augmentation des taux de fiscalité directe locale en 2024.

Mme VANDERNOOT indique ne pas pouvoir donner un avis sans chiffres. Le Maire répond qu'actuellement, BOURDEAUX est dans la moyenne des communes de taille équivalente. Il propose de ne pas modifier les taux en 2024 vu l'augmentation des bases de plus de 7% cette année due à l'inflation. Le conseil municipal est d'accord.

Le Maire ajoute que la commune devrait percevoir 2 nouvelles dotations (fonds précédemment géré par le Département et versé en subventions) dont le montant n'est pas encore connu pour le moment.

- Transfert de compétence du service assainissement

En 2026, les communes auront l'obligation de transférer les services de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités. Le Syndicat des Eaux du Haut Roubion (SIEHR) échappe à ce transfert car le syndicat intervient sur plusieurs intercommunalité (CCDB et CCVD). Une discussion est d'ores et déjà lancée avec le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de Dieulefit (SIEA) pour anticiper le transfert de compétence du service assainissement de la commune et ce pour plusieurs raisons :

- limite de nos compétences techniques sur le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration
- plus avantageux financièrement de traiter en amont ce transfert.

Le Maire indique qu'une 3^e réunion avec le SIEA est prévue en octobre. Notre conseillère aux décideurs locaux sera présente et travaille déjà sur les modalités comptables et budgétaires de ce transfert.

Ce transfert de compétence impliquera que les décisions tarifaires seront prises par le SIEA qui comptera 4 représentants de la commune au lieu de 2 actuellement.

Mme BRUN annonce qu'un contrôle de l'Agence de l'Eau sur les travaux de la STEP est prévu le 15/09/2023.

Elle ajoute que le dernier bilan 24h par le SATESE a eu lieu les 26 et 27 juillet 2023. La commune devrait recevoir les résultats très bientôt.

- Avenir de l'Oustalet

Le Maire indique qu'une réunion est prévue avec le CAUE le 15/09/2023. La commune a reçu environ 35 réponses et de nombreux souhaits de la population sur l'avenir de ce bâtiment. Il explique que la CC Dieulefit Bourdeaux a demandé les plans du bâtiment pour étudier un projet de création d'une école de céramistes.

Mme BOMPARD indique que la maison de retraite devrait déménager en novembre 2023 mais qu'ils sont toujours dans l'attente d'une confirmation de DAH.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

ARNEPHY Delphine :

Elle demande où en sont les travaux du futur bâtiment du Rayon de Soleil. Le Maire répond que la grue vient être installée et que les travaux devraient commencer avec 2 mois de retard.

DIDIER Thierry :

Concernant le chantier des Lavandes, la commune a constaté des problèmes d'évacuation des eaux pluviales. Il prévoit d'envoyer un courrier à Drôme Aménagement Habitat (DAH) à ce sujet.

ARNEPHY Delphine :

Elle demande si le centre aéré du mercredi fonctionne. Le Maire répond que sa capacité d'accueil est presque atteinte.

DIDIER Thierry :

Il annonce que Mme GUERRIN, la directrice locale du rayon de soleil s'en va. Elle était appréciée et à l'écoute.

Il a rendez-vous mercredi en début d'après-midi avec l'inspectrice d'académie. Sera discuté notamment le seuil de fermeture de classe de l'école qui compte aujourd'hui 102 élèves.

TERROT Stéphanie :

Elle a constaté la présence importante d'ambrosie sur la commune et souhaite savoir si la municipalité prévoit d'intervenir et comment. Le Maire répond qu'il demandera au service des routes du Département

de passer l'épareuse. Bruno SIMOND propose de faire intervenir une nouvelle fois M. MAILLET pour les bordures des routes communales. Le conseil accepte.

DIDIER Thierry :

Il remercie Mme Elisabeth MONNEROT DUMAINE pour son don de 250€ à la commune.

BRUN Mireille :

Elle fait un bilan rapide de la saison d'ouverture de la piscine municipale :

- Ouverture à la natation dans le cadre scolaire que les enseignants souhaitent reconduire l'année prochaine,
- Bonne fréquentation,
- Premier démarrage en autonomie par le service technique de la commune et quelques difficultés de réglage des paramètres chimiques de l'eau (PH en particulier) au début mais bonne prise en main par la suite,
- Satisfaction totale quant à la gestion quotidienne des installations par notre agent saisonnier José TEIXEIRA qui s'est substitué avec beaucoup de sérieux et d'efficacité à David GOUGNE, en arrêt de travail en juillet et août.

Le Maire annonce que l'on a toutes les chances que Pierre AMIOT, le maître-nageur revienne l'année prochaine.

Mme BRUN explique que des améliorations seront à apporter sur le fonctionnement technique : détection des coupures de courant, changement des compteurs d'eau.

Le Maire ajoute qu'un contrôle des régies par la DGFIP a eu lieu le 31 août. Il s'est très bien déroulé. Aucune anomalie n'a été signalée.

La séance est levée à 21h40

Mairie de Bourdeaux – 20, Place de la Chevalerie – 26460 BOURDEAUX

Tél. : 04 75 53 32 04 E. mail : accueil@mairie-bourdeaux.fr

Site : mairie-bourdeaux.fr

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00